

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 5565

présenté par
M. Echaniz et les membres du groupe Socialistes et apparentés
à l'amendement n° 2299 de M. Potier

ARTICLE 8

À la dernière phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« fin, »

insérer les mots :

« l'État se fixe pour objectif de présenter devant le Parlement, en vue de son application dès 2026, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés se justifie par son texte même.